

Nouveau label E+C- une opportunité pour votre croissance

La réglementation Énergie et Environnement de demain

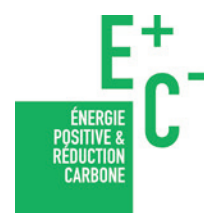
se prépare dans le cadre du label E+C-
(bâtiment à énergie positive
et bas carbone).

Tous les composants sont désormais concernés

Chaudières, fenêtres, revêtements
de sol, façades, couvertures...

Une opportunité pour les industriels du bâtiment

Avec une stratégie adaptée aux exigences
à venir, développez votre activité
et prenez l'avantage sur votre marché.



Le service conseil du CSTB

Nous vous proposons un
accompagnement personnalisé
pour vous préparer aux
nouveaux enjeux et améliorer
votre part de marché.

Votre contact :
energiecarbone@cstb.fr
01 64 68 83 23



Le CSTB, partenaire de votre stratégie produit

Vous conseiller dans votre développement

Former vos équipes aux évolutions du contexte réglementaire français et européen

Évaluer la performance de vos produits (analyse multicritères, déclarations environnementales)

Analyser l'impact de la future réglementation sur vos produits

Construire la stratégie d'écoconception de vos produits et de valorisation sur le marché

Nos atouts

Double expertise Énergie et Carbone Approche performantielle globale

Bénéficiez de compétences pluridisciplinaires (énergie, environnement, santé, confort, qualité, sécurité).

Moyens d'évaluation agréés

Nos laboratoires établissent et vérifient vos déclarations de performance.

Connaissance des exigences Énergie-Carbone

Nous maîtrisons les principes, méthodes et outils de calcul d'application.

Compréhension du contexte européen

Les directives européennes (EcoDesign, EPBD) préfigurent les réglementations françaises. Nous les prenons en compte dans l'élaboration de votre stratégie.

Les futures exigences Énergie - Carbone

Quel objectif ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit, à l'horizon 2018, la mise en place d'un nouveau standard qui limite l'impact environnemental des bâtiments neufs.

Deux objectifs :

- la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment, tout au long de son cycle de vie ;
- la réduction de la consommation d'énergies non-renouvelables.

Quels produits sont concernés ?

Hier avec la réglementation thermique 2012 : produits et systèmes ayant une influence directe sur la consommation d'énergie (chaudières, centrales de traitement d'air, isolants thermiques...).

Aujourd'hui avec le label E+C-

Demain avec la réglementation environnementale : tous les produits de construction (chaudières, fenêtres, revêtements de sol, façades, couvertures...).

Quel impact pour votre activité ?

Dans le cadre de la future réglementation, le maître d'ouvrage choisira en priorité la combinaison de produits permettant de répondre à la double exigence Énergie et Carbone. Votre succès commercial dépendra de la contribution de vos produits à la performance environnementale globale de l'ouvrage.

Plus ils seront performants, plus ils seront différenciants et attractifs auprès des prescripteurs.

Retrouvez le CSTB sur le web :
energiecarbone.cstb.fr